

2020

Un Pèlerinage en temps d'épidémie

CHARTRE SANITAIRE

Le Pèlerinage du Rosaire est organisé cette année dans un contexte exceptionnel.
L'épidémie de Covid-19 n'est pas terminée : le virus circule encore dans notre pays.
La situation exige l'engagement de tous et de chacun pour limiter les risques de contamination.
Lourdes ne doit surtout pas devenir un nouveau foyer de contamination.
Adoptons de nouveaux comportements pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent.

Les grands rassemblements tels que le nôtre sont particulièrement concernés.
La décision de s'inscrire au Pèlerinage doit donc être mûrement réfléchie et doit être assortie d'un engagement à agir de manière prudente et responsable tout au long du Pèlerinage.

• Venir ou ne pas venir ?

Les personnes se sachant symptomatiques ou ayant eu des contacts avec une personne positive Covid-19 ou suspectée d'être infectée ou ayant voyagé dans une région signalée comme à haut risque dans les 14 jours précédents, **ne doivent pas** venir au Pèlerinage.
(Recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique)

Plus largement, les personnes qui présentent des **facteurs de risque particuliers** sont appelées à **la plus grande prudence**.

Exemples de facteurs de risque particuliers (liste non limitative) :
âge > 70 ans, antécédents cardio-vasculaires, diabète insulino-dépendant non équilibré, pathologies chroniques respiratoires, insuffisance rénale chronique sévère, etc.

Parlez-en avec votre médecin traitant !
Discutez-en avec vos proches !

Le Sanctuaire de Lourdes, la ville de Lourdes et ses hôteliers mettront en oeuvre les normes de sécurité requises qui s'imposeront au moment du Pèlerinage. La direction du Pèlerinage s'engage conjointement à ce que toutes ces normes soient respectées, pour toutes les activités du Pèlerinage, au sein du Sanctuaire.

Nous vous prions de ne pas prendre de risque inconsidéré.

Les organisateurs du Pèlerinage ont une obligation de moyens afin d'assurer la sécurité sanitaire. En revanche, la responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagée, si un pèlerin se trouvait infecté par le Covid-19 pendant le Pèlerinage, dans la mesure où toutes les consignes de sécurité auront été appliquées et que le pèlerin aura été informé du risque encouru d'infection au Covid-19.

• Respecter les consignes, se protéger et protéger les autres

Le pèlerin du Rosaire considérera comme une **obligation grave** le respect de toutes les consignes qui seront données pendant le Pèlerinage, par le Sanctuaire, la direction du Pèlerinage, les transporteurs, les hôteliers, commerçants et restaurateurs.

Les **consignes générales** sont les consignes diffusées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du virus.

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



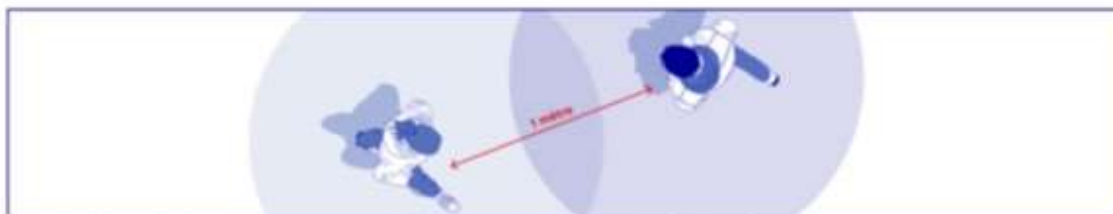
Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

La distance physique



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

Tous les pèlerins veilleront à venir à Lourdes avec un ou plusieurs flacons de gel hydro-alcoolique et avec un nombre suffisant de masques.

Des **consignes particulières** pourront être données à l'occasion d'une activité donnée, ou dans des lieux spécifiques (magasins, restaurants, lieux de culte, etc.).

• En cas d'apparition de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de Covid-19 pendant le Pèlerinage devront absolument se signaler à l'équipe organisatrice (au 06 51 00 47 93) et se mettre à l'écart dans un espace approprié qui sera prévu à cet effet par la direction du Pèlerinage.

(Recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique)